

Attentes 20
budgétaires 24

TABLE DES MATIÈRES



3 CONTEXTE ET VISION

12 ATTENTES BUDGÉTAIRES

- 9 Relations Québec-Canada
- 10 Aînés
- 11 Logement et itinérance
- 12 Environnement
- 13 Industries et développement régional
- 14 Agriculture et agroalimentaire
- 15 Assurance-emploi
- 15 Transport et infrastructures
- 16 Culture et médias
- 17 Développement des régions
- 18 Science et recherche
- 18 Immigration et aide internationale
- 19 Un gouvernement plus efficace

CONTEXTE ET VISION

Plus libre est le Québec, mieux il se porte ! C'est l'objectif qui nous anime et dicte nos attentes en vue du prochain budget fédéral.

Toutes les grandes avancées sociales et économiques du Québec, nous les avons faites en nous retirant de programmes fédéraux mal adaptés à nos besoins, ou en créant des programmes qui inspireront ceux qu'ils veulent, ironiquement, nous imposer.

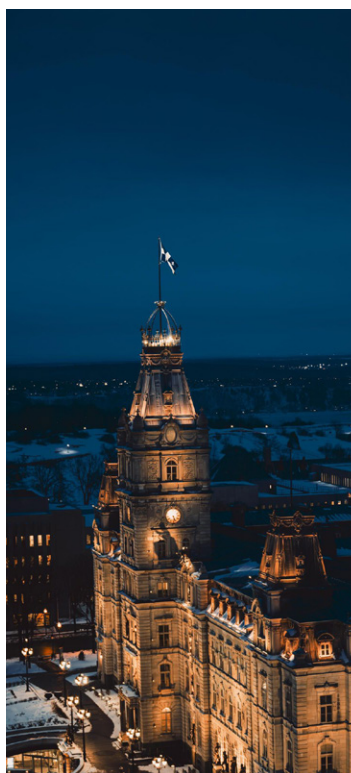
C'est en refusant d'adhérer au Régime de pension du Canada qu'on a pu créer la Caisse de dépôt, formidable levier de développement et de modernisation économique du Québec.

C'est en se retirant des insuffisantes prestations spéciales de l'Assurance-emploi qu'on a pu mettre en place nos congés parentaux, faisant exploser la participation des femmes au marché du travail et permettant de concilier le travail et la vie familiale.

C'est en se retirant des prêts étudiants fédéraux qu'on a pu mettre en place notre régime d'aide financière, faisant du Québec l'endroit en Amérique où l'éducation est la plus accessible.

C'est en se retirant des programmes fédéraux de main-d'œuvre qu'on a pu mettre en place une politique d'emploi où, en assoyant ensemble les travailleurs, les employeurs et les institutions d'enseignements, on arrive à arrimer la formation avec le marché du travail.

Le moment est propice à la fin des ingérences, source de fouillis et de gaspillage. Avec la conjoncture économique qui combine la persistance de l'inflation et la stagnation économique, le gouvernement doit mieux cibler chaque dollar dépensé pour en maximiser l'impact. Ça signifie de mieux se concentrer sur les domaines qui sont les siens, comme le soutien aux aînés ou la réforme de l'assurance-emploi.



Ça signifie aussi payer ce qu'il doit au Québec, comme lui verser le milliard pour couvrir les dépenses liées aux demandeurs d'asile. Ottawa doit aussi faire mieux pour répondre aux urgences actuelles comme le logement ou les changements climatiques. Il doit mieux contrôler ses dépassements de coûts et surtout arrêter de multiplier ses ingérences dans les domaines qui ne sont pas les siens.

Année après année, budget après budget, le gouvernement fédéral multiplie ses ingérences dans les domaines qui ne relèvent pas de sa juridiction. Il est temps que ça cesse. Le Bloc Québécois exige un droit de retrait avec pleine compensation financière pour le Québec et ce, sans conditions et pour chacune des ingérences d'Ottawa dans les domaines qui ne sont pas les siens.



Le dernier exemple est le projet d'assurance dentaire. Relevant de la santé, domaine de compétence qui relève uniquement de Québec, Ottawa s'arroge un nouveau pouvoir, choisit d'en confier sa gestion à une multinationale et ne fait aucun arrimage avec le programme public québécois qui couvre déjà les soins aux enfants.

Si le gouvernement fédéral choisit de présenter un programme d'assurance-médicaments, compétence qui relève aussi strictement de Québec, on peut s'attendre à davantage de centralisation et à un important risque de non-arrimage avec le programme québécois. Le Bloc Québécois pose en condition ferme le droit de retrait avec pleine compensation pour Québec.

Les exemples d'ingérence sont nombreux. L'automne dernier, le gouvernement a présenté un projet de loi pour mettre en place des tables sectorielles sur la formation de la main-d'œuvre. Même si Québec a déjà mis en place ce système et s'en occupe, Ottawa n'en tient pas du tout compte et propose de dupliquer le programme, sans aucun arrimage et sans aucune compensation.

Ce n'est pas un cas isolé. Qu'on pense au financement des infrastructures québécoises et municipales ou au logement, où Ottawa multiplie les programmes ciblés et compliqués, créant une lourdeur et une confusion qui retarde la réalisation des projets, ou à la santé où lors des derniers budgets, Ottawa a mis en place des initiatives en santé mentale, en santé des femmes, en santé reproductive et en santé des Noirs. Tout ça sans offrir aucun service et alors que le réseau de la santé crie famine.



En fait, on pourrait dire que le recul de l'autonomie du Québec et de la capacité des Québécois de faire leurs propres choix est une tendance lourde. L'Institut de recherche en politique publique, un groupe de recherche pancanadien basé à Ottawa, concluait en juin dernier que : « la tendance actuelle est à une utilisation plus directive du pouvoir de dépenser, (...) le degré de collaboration fédérale-provinciale dans la définition des objectifs a diminué, les partenariats semblent désormais conditionnels à l'acceptation par une province de la vision politique du gouvernement fédéral ».

Tout ça, dans un contexte où Ottawa s'occupe très mal des enjeux qui relèvent de sa juridiction, multiplie ses dépenses sans recherche d'efficacité ou de résultats et coupe ses transferts aux provinces en multipliant les conditions et retardant le versement de ses engagements. On peut encore ici penser aux transferts en santé, dont l'augmentation est six fois moindre qu'attendue, assortis de conditions qui ont entraîné une partie de bras de fer. Le résultat est que l'argent tarde à être versé. Ce sont des délais tout aussi inacceptables avec les programmes d'infrastructures ou de logements, qui prennent des années avant d'arriver à une entente et que l'argent voté soit versé, parce qu'ici aussi Ottawa fait de l'ingérence.

Ottawa agit de la sorte parce qu'il a le gros bout du bâton, à cause de la persistance du déséquilibre fiscal.

Dans une fédération, il y a déséquilibre fiscal lorsqu'un niveau de gouvernement perçoit plus d'impôts que ce dont il a besoin pour assumer ses responsabilités, alors que l'autre niveau n'arrive pas à financer les siennes d'une manière autonome. Au Canada, il y a un grave déséquilibre fiscal au détriment du Québec et des provinces. Le Directeur parlementaire du budget le répète année après année : à terme, les finances des provinces ne sont pas viables. Pas juste le Québec. C'est l'ensemble des provinces qui ne sont pas viables. C'est le statut de province qui n'est pas viable.

Le déséquilibre fiscal cause des dysfonctionnements importants qui limitent la capacité de l'État de faire face aux défis auxquels il est confronté. Et ils sont nombreux.



Ces dysfonctionnements sont de trois ordres :

Premièrement, percevant plus de revenus que nécessaire pour répondre à ses obligations, Ottawa ne fait pas l'effort de gérer de manière efficace son administration. L'État fédéral est notoirement inefficace. Tout coûte plus cher qu'il ne le devrait, sans même parler du scandale ArriveCAN.

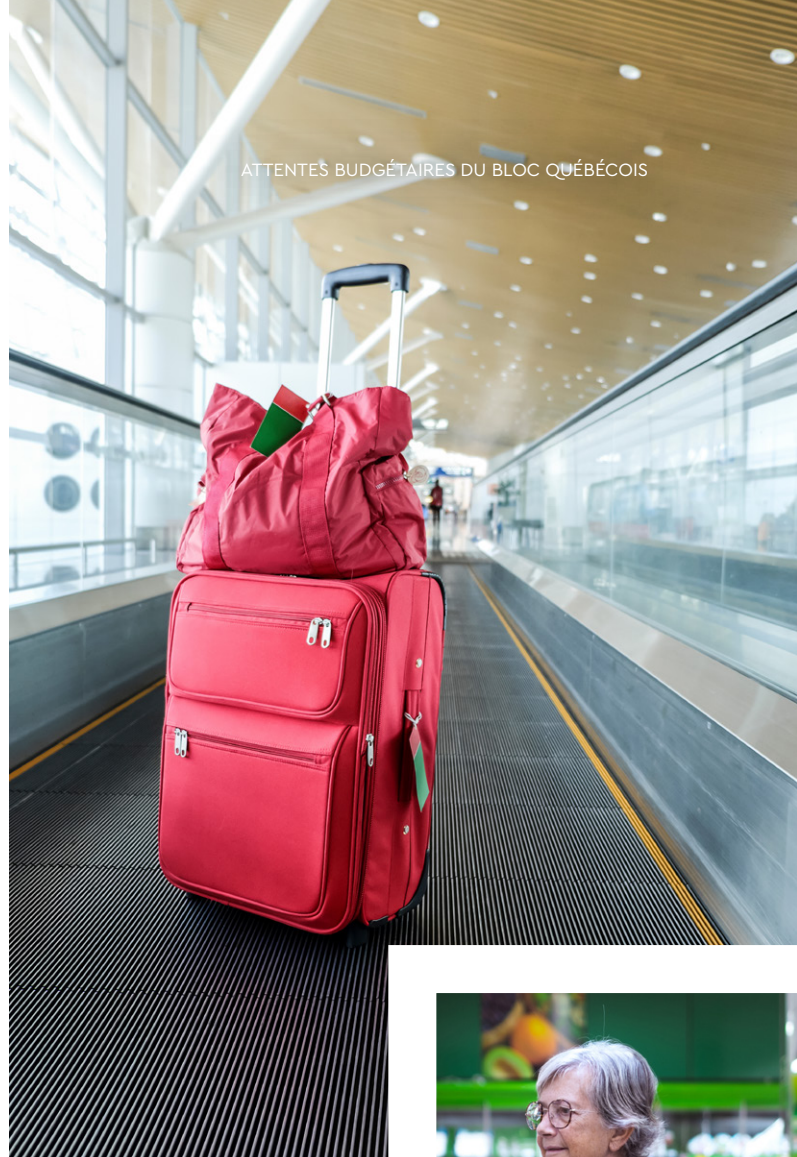
Deux exemples nous donnent un ordre de grandeur de l'écart. À Ottawa, traiter un dossier d'assurance-emploi coûte deux fois et demi plus cher que traiter un dossier d'assistance sociale à Québec. Délivrer un passeport coûte quatre fois plus cher à Ottawa que l'émission d'un permis de conduire à Québec.

Deuxièmement, Ottawa utilise sa marge de manœuvre financière pour s'ingérer dans les domaines qui relèvent constitutionnellement du Québec et des provinces. Ces intrusions brouillent le partage des pouvoirs, le rendent moins rationnel, tout en minant notre autonomie. Les doublons juridictionnels n'ont aucune vertu d'efficacité. Ils ne font que favoriser la centralisation vers Ottawa. Avec la nouvelle assurance dentaire, il y a un dédoublement. C'est aussi le cas avec les deux déclarations de revenus.

Finalement, Ottawa tenant indirectement les cordons de la bourse du gouvernement du Québec et de ceux des autres provinces canadiennes, la capacité du gouvernement du Québec à assumer pleinement ses responsabilités s'en trouve diminuée. Le constat du Directeur parlementaire du budget est sans appel : si la tendance se maintient, à terme, les gouvernements des provinces ne seront carrément plus viables. L'implosion les menace, alors que le gouvernement fédéral verra sa marge de manœuvre augmenter considérablement.

L'ingérence continuelle d'Ottawa mène à une centralisation sans précédent des pouvoirs entre ses mains, retirant au peuple québécois la capacité de se développer selon ses besoins, ses forces, ses particularités et ses désirs.

Cette centralisation est une tendance qui remonte aux débuts de la confédération. Il ne faut pas oublier qu'en 1867, le compromis accepté par notre nation pour faire partie du Canada a été l'adoption d'un modèle fédéral avec deux ordres de gouvernement, égaux et aussi souverains l'un que l'autre dans leurs domaines respectifs.





Depuis, chaque gouvernement à Ottawa s'emploie à transformer la fédération en union législative, où Ottawa règnerait en maître sur les provinces. Même sous le gouvernement Harper, on a assisté à une centralisation des pouvoirs.

Au Canada, le statu quo n'existe pas. Entre notre souveraineté et notre assimilation, la troisième voie autonomiste où le Québec serait respecté est constamment attaquée par le fédéral, tous partis confondus. Dans les faits, le statu quo est un affaiblissement de notre Assemblée nationale au profit d'Ottawa.

Or, le contexte actuel d'incertitudes et de crises doit exiger le règlement du déséquilibre fiscal. Ça passe notamment par un arrêt des ingérences, et un droit de retrait avec pleine compensation qui soit automatique.

Les crises multiples entraînent de nombreux défis à relever. Nous pouvons en sortir grandis ou affaiblis. Les crises à répétition vécues depuis quatre ans ont révélé bien des problèmes. D'abord, la COVID a démontré que notre système de santé avait été fragilisé par le sous-financement chronique du fédéral, tandis que les graves lacunes du régime d'assurance-emploi ont forcé l'adoption d'une série de programmes coûteux conçus sur un coin de table.

La réouverture soudaine de l'économie a exposé d'autres problèmes : manque de logements, pénurie de main-d'œuvre accentuée par le vieillissement de la population, et grande fragilité de notre secteur manufacturier sans oublier tous les problèmes engendrés par l'inflation. Le gouvernement n'a pris au sérieux aucun de ces enjeux fondamentaux.

Dans les pages qui suivent, nous présentons en détail les attentes du Bloc Québécois pour le prochain budget fédéral. Elles reflètent les demandes exprimées par les différents secteurs de la société québécoise lors de nos consultations. Elles répondent aux besoins réels du Québec. Elles aideront le Québec à faire face aux multiples crises actuelles et visent à nous rendre plus résilients.

Mais surtout, nous demandons au gouvernement d'arrêter de s'ingérer dans les domaines qui ne sont pas les siens et d'intégrer de façon permanente un mécanisme automatique de droit de retrait avec pleine compensation pour Québec dans chaque domaine où le fédéral s'est ingéré. Nous exigeons du gouvernement fédéral qu'il transfère immédiatement et sans condition les sommes votées qui doivent être transférées à Québec. Nous exigeons aussi qu'Ottawa paie immédiatement la facture à Québec pour couvrir les dépenses liées à l'accueil des demandeurs d'asile.



Le Québec a une vision très claire des mesures à mettre en œuvre pour faire face efficacement aux défis actuels. La solution est simple et passe par davantage de moyens financiers pour le Québec. Le gouvernement Trudeau doit s'attaquer au déséquilibre fiscal en rehaussant les transferts fédéraux pour en assurer une redistribution plus équitable et plus juste. L'avenir se prépare en tablant sur les forces du Québec, qui sont justement celles qui gagneront en importance dans l'économie de demain.

Les ingérences sont toujours plus coûteuses, toujours plus longues, et jamais meilleures que le respect des juridictions. La fin des ingérences, ce sera l'exercice de notre pleine souveraineté.

Or le 21^e siècle, c'est le siècle du Québec.

C'est le siècle de l'innovation, des technologies de pointe, des technologies vertes qui concilient création de richesse et écologie, et de la créativité dont on a à revendre dans tous les domaines. Il faut les soutenir.

Le siècle des énergies renouvelables et du développement durable, où nous avons tout — eau, vent, forêt, savoir-faire — pour être des leaders mondiaux si Ottawa arrête de pomper les milliards dans les énergies fossiles. Le modèle canadien, pétrolier, et le modèle québécois, renouvelable et durable, sont incompatibles.

Le siècle des circuits courts en agriculture, où notre production vise d'abord à nourrir notre population dans un monde marqué par des circuits commerciaux moins fluides. Il nous faut préserver cette agriculture diversifiée, au moment où elle est bousculée par les aléas de l'environnement mondial et les changements climatiques.

Mais c'est aussi un siècle de tensions sociales, où une hausse des inégalités entraîne une perte d'espoir dans un avenir meilleur un peu partout en occident. Notre État doit avoir les moyens de préserver la cohésion sociale. En particulier, la crise du logement et la hausse du prix des propriétés est un défi urgent. Sans compter la préservation du pouvoir d'achat de nos aînés, dont l'appauvrissement aurait des conséquences funestes sur l'économie avec le vieillissement de la population.

Un siècle où les réseaux sociaux mondialisés risquent d'entraîner l'affaiblissement des cultures nationales et l'effondrement des médias nationaux et régionaux d'information, alors même que la diversité des expressions culturelles fait la beauté du genre humain. Peuple minoritaire, les Québécois sont aux premières lignes.

Un siècle où les plaques tectoniques de la géopolitique bougent comme on ne l'avait pas vu le faire depuis longtemps, menaçant de fragiles coexistences, créant des tensions migratoires, imposant de s'outiller pour faire face à des conflits qui, malgré nous, se militarisent, et appelant un déploiement humanitaire sans précédent de façon responsable, avec une vision et un sens du devoir et des obligations à l'endroit de nos alliés.

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte où les besoins sont criants et nombreux, mais où les ressources ne sont pas illimitées. La seule façon pour Ottawa d'y faire face, c'est ne faire que ce qui relève de lui, mais de bien le faire. C'est cette utilisation rationnelle et bien ciblée des ressources qui nous permettra d'éviter une austérité tous azimuts dont on souffrirait tous.

ATTENTES BUDGÉTAIRES

RELATIONS QUÉBEC-CANADA

- **Prévoir un droit de retrait avec pleine compensation et sans condition pour le Québec dans tout nouveau programme fédéral qui relève de la juridiction constitutionnelle des provinces;**
- Entreprendre immédiatement des négociations avec Québec afin de mettre en œuvre ce droit de retrait pour l'assurance dentaire et l'éventuelle assurance médicaments;
- Entreprendre des pourparlers avec le gouvernement du Québec afin de permettre aux contribuables québécois de ne remplir qu'une seule déclaration de revenus, à Revenu Québec;
- Entreprendre des négociations avec le gouvernement du Québec pour lui transférer entièrement le programme des travailleurs étrangers temporaires, afin de poursuivre le retrait du fédéral du domaine de la main-d'œuvre au Québec amorcé en 1997;
- Introduire systématiquement le principe d'asymétrie dans l'ensemble des transferts fédéraux pour accorder une plus grande souplesse au gouvernement du Québec, point d'appui d'une nation jouissant du droit inhérent à l'autodétermination;
- Entreprendre une revue systématique des programmes fédéraux pour identifier ceux qui empiètent dans les juridictions des provinces ou qui dédoublent en tout ou en partie leurs programmes;
- Présenter les résultats de cette revue d'ici deux ans et entreprendre des négociations avec le Québec en vue de leur transfert, assorti de la libération d'un espace fiscal correspondant (abolition de la TPS et transfert de points d'impôt);
- Hausser les transferts en santé et présenter un plan d'augmentation permettant de contribuer à hauteur de 35 % des coûts;
- **Payer au Québec les sommes dues pour l'accueil des demandeurs d'asile;** s'assurer d'une répartition équitable dans les provinces canadiennes et remettre la nécessité des visas pour les travailleurs mexicains;
- Renouveler immédiatement le transfert en infrastructures provenant de la taxe sur l'essence et renoncer à y adjoindre des conditions.





AÎNÉS

- **Hausser la pension de la sécurité de la vieillesse dès 65 ans ;**
- Réviser la méthode d'indexation du programme de la Sécurité de la vieillesse afin de prendre en considération la croissance des salaires au Canada ;
- Mettre en place un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés, incluant :
 - Hausser le revenu d'emploi qui peut être gagné sans que le Supplément de revenu garanti (SRG) ne soit affecté ;
 - Offrir un crédit d'impôt pour inciter les travailleurs d'expérience à rester en emploi ;
- Inscrire automatiquement et rétroactivement au SRG tous les aînés qui y sont admissibles ;
- Continuer pendant 3 mois à verser le SRG aux personnes qui n'ont pu remplir leur déclaration de revenus à temps ;
- Continuer pendant 3 mois à verser au conjoint survivant la SV et le SRG du défunt ;
- Bonifier le crédit d'impôt pour aidant naturel et le rendre remboursable pour que tous puissent en bénéficier, incluant les personnes à revenu modeste.



LOGEMENT ET ITINÉRANCE

- Entreprendre des négociations avec Québec afin d'y transférer les sommes dédiées au logement et à l'itinérance, mais, d'ici là, améliorer les programmes fédéraux comme suit :
- Reconduire et pérenniser l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- Mettre en place un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles locatifs existants à l'intention des organismes sans but lucratif en habitation;
- Réserver une enveloppe spécifique au Québec dans tous ses programmes de logement pour s'assurer que les Québécoises et Québécois en aient leur juste part;
- Augmenter le transfert dédié aux subventions de supplément de loyer;
- Transférer à Québec le Fonds d'innovation pour le logement abordable et le nouveau programme de coopératives d'habitation;
- Hausser les sommes destinées à la rénovation du parc existant de logements sociaux sous convention;
- Soutenir par des prêts à très faibles taux les projets de logement locatif communautaire;
- Offrir des prêts à taux réduits aux premiers acheteurs pour redonner l'accès à la propriété aux jeunes ménages;
- Assouplir l'interdiction d'acheter une résidence pour les non-Canadiens en y excluant les personnes qui vivent ici et ont l'intention d'y rester, et ce peu importe leur statut;
- Augmenter considérablement l'enveloppe dédiée au logement autochtone de manière à combler le manque de logements sur les réserves d'ici 2030;
- Augmenter et renouveler pour 5 ans le programme « Vers un chez-soi » de lutte à l'itinérance;
- Instaurer un fonds d'urgence afin d'aider les villes et les municipalités à soutenir les personnes en situation d'itinérance sur leur territoire et à disposer des ressources pour ce faire.



ENVIRONNEMENT

- **Cesser immédiatement toute subvention, incluant fiscale, aux énergies fossiles et soutenir plutôt la transition vers les énergies propres et renouvelables ;**
- Imposer une surtaxe sur les profits des pétrolières et gazières qui tenteraient de refiler aux consommateurs le coût des investissements qu'elles doivent faire pour polluer moins ;
- Déposer un projet de loi sur la finance verte qui :
 - Force le secteur financier à délaisser graduellement le secteur des hydrocarbures au profit d'investissements plus durables ;
 - Introduit les risques climatiques dans les normes prudentielles ;
 - Rend obligatoire la divulgation des risques climatiques dans le portefeuille des institutions financières de juridiction fédérale ;
 - Rend obligatoire l'inclusion de plans de transition climatique dans les rapports annuels des institutions financières et grandes entreprises sous juridiction fédérale ;
 - Modifie le mandat de l'Office d'investissement du régime de pension du Canada pour prévoir des objectifs de développement durable et la sortie graduelle des énergies fossiles.
- Mettre en place un fonds de lutte à l'érosion des berges ;
- Améliorer substantiellement les programmes de soutien au déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et ajouter un volet résidentiel incluant la modification des panneaux électriques ;
- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques moyens et lourds, incluant à la fois le transport de personnes que de marchandises ;
- Faire preuve d'exemplarité en accélérant l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert.



INDUSTRIES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- Mettre en place très rapidement un programme de soutien aux PME fragilisées par la fin abrupte du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, incluant :
 - Des prêts garantis ;
 - Des prêts en partie pardonnables ;
 - Une ligne d'accès directe au gouvernement pour permettre aux PME en difficulté de négocier un assouplissement des modalités au besoin.
- Pérenniser l'amortissement accéléré et l'amortissement immédiat pour stimuler l'investissement et accroître la productivité ;
- Présenter une stratégie de réindustrialisation et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement ;
- Présenter dès cette année une stratégie industrielle aérospatiale à long terme ;
- Exempter les aéronefs de la taxe sur les produits de luxe ou la modifier de façon à ne pas plomber l'industrie de l'aérospatiale ;
- Améliorer la capacité de certification aéronautique de Transports Canada ;
- Développer une stratégie de développement de l'industrie des semi-conducteurs ;
- Présenter un plan réaliste pour l'industrie du carburant d'aviation durable ;
- Limiter les frais de transactions par cartes de crédit, en particulier pour les petits commerçants, et forcer l'émission de cartes de base à taux d'intérêt plus faibles ;
- Faciliter les processus d'octroi des permis d'exportation et de contrôle des exportations et les harmoniser avec ceux de nos alliés ;
- Jouer un rôle de chef de file dans la modernisation du NORAD et augmenter les budgets de la défense afin de tendre vers les engagements de l'OTAN et de stimuler les activités de R-D ;
- Modifier le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) afin d'accroître l'accès au soutien financier ;
- Présenter rapidement le résultat de la révision du programme de crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) ;
- Accélérer et élargir les incitatifs en faveur des technologies propres. En particulier, faire le ménage pour que cesse la paralysie qui plombe Technologies de développement durable Canada ;
- Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et au développement pour rendre admissibles les innovations incrémentales ;
- Instaurer un crédit d'impôt à la modernisation des équipements et à la cybersécurité (ME&CS) ;
- Que le fédéral aide de façon tangible l'industrie forestière à traverser la crise avec un programme de prêts et de garanties de prêts, à la hauteur des sommes retenues aux États-Unis via les taxes imposées ;
- Travailler à amender l'ACEUM afin que le processus de litiges soit mieux encadré et ne laisse plus place aux manœuvres dilatoires déloyales ;
- Demander une exemption de taxes pour les bois issus de la forêt privée, puisque les allégations du lobbying américain ne concernent que la forêt publique ;
- Faire reconnaître le régime forestier québécois qui fonctionne sous le modèle des enchères et qui est conforme aux exigences du libre-échange ;
- Industrie des pêches : mettre en place un crédit d'impôt ou un crédit d'amortissement accéléré lors de la conversion des bateaux et pour les transformateurs lorsque l'espèce pêchée doit être changée.





AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

- Rendre permanent le plafond sans intérêt pour les avances au titre du Programme de paiement anticipé (PPA) à 350 000 \$ au-delà du programme 2023-2024;
- Créer un fonds d'urgence pour un soutien rapide en cas de catastrophe climatique ou de crise internationale;
- Bonifier le programme Agri-stabilité pour couvrir à 85 % la marge de référence et rendre plus agile et rapide Agri-relance;
- Investir en recherche et développement dans l'adaptation des pratiques pour une meilleure protection environnementale;
- Modifier les critères d'admissibilité au Programme des technologies propres en agriculture afin de le rendre accessible aux plus petites entreprises et en uniformiser l'accès, indépendamment du type de clientèle;
- Investir en recherche et développement et en accompagnement pour la mécanisation et l'automatisation en agriculture et en agroalimentaire pour compenser la pénurie de main-d'œuvre et augmenter l'efficacité;
- Créer un programme de partage des coûts de certification biologique;
- Mettre en place des prêts sur 40 ans pour permettre aux nouveaux agriculteurs d'acquérir une terre avec mise de fonds réduite;
- Créer un programme de remise en culture des terres agricoles dévalorisées (en friche);
- Créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole pour les propriétaires de forêt privée;
- Augmenter considérablement les inspections et les ressources à la frontière pour s'assurer que les produits agroalimentaires importés sont conformes aux normes exigées ici;
- Exempter de la taxe d'accise l'ensemble des vins de fruits, de légumes et d'érable, de même qu'aux produits cofermentés ou aromatisés, à l'instar de ce qui se fait pour les cidres et les hydromels;
- Abaisser le montant de la taxe d'accise imposée aux microdistilleries, à l'image de ce qui se fait déjà pour les microbrasseries;
- Augmenter puis indexer le seuil d'exonération des gains en capital pour qu'il corresponde davantage à la valeur actuelle des terres agricoles;
- Soutenir la création d'abattoirs en région pour réduire la concentration de l'industrie et réduire les émissions lors du transport;
- Établir et rendre permanente la déduction pour amortissement accéléré pour le matériel agricole;
- Débloquent les fonds promis pour les banques alimentaires et les repas dans les écoles en tout respect des juridictions du Québec et des provinces;
- Assurer des investissements réguliers et constants dans la chaîne d'approvisionnement, voie rapide aux ports pour produits frais, etc.;
- Annoncer officiellement dans le plan budgétaire l'intention ferme du gouvernement de ne conclure aucun accord commercial qui affecte la gestion de l'offre.



ASSURANCE-EMPLOI

- Réformer complètement l'assurance-emploi, notamment :
 - Abolir l'obligation de dégager des surplus année après année pour compenser le déficit dégagé pendant la pandémie;
 - Établir un critère hybride d'accessibilité de 420 heures ou 12 semaines de 14 heures;
 - Prolonger à 50 semaines la prestation spéciale de maladie;
 - Établir la durée minimale des prestations régulières à 35 semaines;
 - Faire passer le taux de couverture des prestations de 55 % à 60 %;
 - Augmenter le maximum assurable pour l'harmoniser avec le RPC, la RRQ et le RQAP;
 - Permettre aux prestataires de bénéficier d'une couverture en cas de perte d'emploi pendant la période de maternité ou de parentalité.

TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- S'assurer que les ententes avec la Davie débloquent sur la construction de navires, et non pas sur des annonces sans effet sur le terrain;
- Renflouer le programme de ports pour petits bateaux;
- Bonifier le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour répondre aux besoins criants des aéroports québécois;
- Mettre de côté les sommes nécessaires à la réalisation du lien ferroviaire à plus grande fréquence et vitesse entre Québec, Montréal et l'Ontario et en accélérer le calendrier de réalisation;
- Confirmer la hausse du financement fédéral des projets d'expansion des ports de Montréal et de Saguenay (zone industrialo-portuaire);
- Créer un programme de financement de tours cellulaires dans les zones habitées non couvertes par le réseau;
- Annoncer la participation fédérale au projet de tramway interprovincial reliant Gatineau et Ottawa;
- Hausser les transferts aux provinces et aux municipalités pour tenir compte des coûts du transport en commun et en assouplir les critères;
- Hausser significativement les investissements dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes afin d'accélérer le déploiement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques;
- Augmenter les sommes dédiées au Fonds pour le développement des collectivités et s'entendre rapidement avec le gouvernement du Québec pour que le transfert soit fait sans nouvelles conditions.



CULTURE ET MÉDIAS

- Créer un fonds d'urgence pour aider les médias régionaux à traverser la crise qui les menace à cause des retards dans l'arrivée des revenus devant découler de la loi C-18 et du blocage par Meta des contenus provenant des médias québécois et canadiens ;
- Reconduire et bonifier le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique ;
- Renouveler pour 3 ans le financement de l'Initiative de journalisme local ;
- Rendre permanentes les bonifications annoncées au Fonds du Canada pour la présentation des arts et au programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et les bonifier pour tenir compte de la hausse des coûts et de l'achalandage ;
- Mettre en place un programme de deux ans visant à doubler les recettes de vente de billets pour les organismes des arts de la scène ;
- Rendre permanents les ajouts faits en 2019-2020 à la base budgétaire du Fonds du Canada pour la présentation des arts et du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et bonifier l'enveloppe pour corriger l'erreur historique du gouvernement Harper de charcuter leurs budgets en 2008 ;
- Augmenter les contributions annuelles au Fonds de la musique du Canada de façon à octroyer un financement amélioré et plus stable au secteur de la musique ;
- Augmenter le soutien financier à la production et la commercialisation de musique enregistrée de même que la production et la commercialisation de spectacles, notamment en faveur d'artistes émergents ;
- Augmenter à 80 millions de dollars par année, et ce, de façon permanente, le financement en appui aux établissements d'enseignement postsecondaire francophones en situation minoritaire ;
- Augmenter à 60 millions \$ le financement annuel du Fonds de la musique du Canada pour tenir compte de l'inflation, de la pénurie de main-d'œuvre et de la situation particulière du secteur du spectacle ;
- Augmenter de manière permanente le financement du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada.



DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

- Mettre en place un crédit d'impôt pour les jeunes diplômés et les immigrants récents qui s'établissent en région;
- Mettre en place un crédit d'impôt pour les jeunes sportifs en région qui doivent se déplacer pour pratiquer leur sport;
- Soutenir la recherche, l'innovation et la précommercialisation dans le domaine forestier pour le développement de nouveaux produits transformés et de produits de remplacement aux hydrocarbures;
- Mettre en place un programme de soutien aux PME québécoises affectées par les feux de forêt de l'été 2023 et le pérenniser pour se prémunir en cas de nouvelles situations similaires;
- Modifier la stratégie de développement de la filière batterie pour soutenir le développement de l'ensemble de la chaîne de transformation à partir de la mine;
- Assouplir les mesures de soutien à l'industrie des minéraux critiques pour y inclure davantage de minéraux, comme le graphite;
- Établir un centre de recherche sur l'extraction et la transformation des minéraux critiques en région minière;
- Bonifier le programme d'Emploi d'été pour ramener son financement au niveau de 2021;
- Mettre en place des fonds régionaux au soutien à l'innovation territoriale, administrés par les acteurs régionaux eux-mêmes;
- Inclure le village d'Anticosti (Port-Menier) dans la zone A en ce qui concerne les déductions pour habitants en régions éloignées, étant donné son enclavement;
- Modifier le paragraphe 178.8 (4) (a) de la loi sur la taxe d'accise (LTA) pour régler le problème que les commerçants de véhicules récréatifs du Québec aient à payer la taxe ontarienne à la frontière, en plus de la taxe harmonisée TPS/TVQ.





SCIENCE ET RECHERCHE

- Augmenter substantiellement le budget de base des conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes essentiels de subventions;
- Hausser de 25 % le montant des bourses destinées aux étudiants des cycles supérieurs;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation au coût de la vie des bourses de recherche;
- Investir significativement pour soutenir la production, la publication et la diffusion de la science en français, par l'entremise des conseils subventionnaires et à Patrimoine;
- Créer des bourses pour les étudiants du premier cycle qui participent à des projets de recherche ou à des conférences internationales;
- Mieux répartir l'octroi de bourses d'études supérieures à la maîtrise et au doctorat afin qu'elles soient distribuées plus équitablement parmi les universités;
- S'assurer que les ministères fédéraux disposent de budgets destinés à soutenir leurs besoins de recherche en collaboration avec les établissements universitaires.

IMMIGRATION ET AIDE INTERNATIONALE

- D'ici à ce que l'entente soit conclue avec le gouvernement du Québec, rendre le programme de travailleurs étrangers temporaires plus souple et efficace :
 - En permettant les permis de travail ouverts par secteur;
 - En simplifiant le processus de demande;
 - En augmentant la transparence pour les demandeurs;
 - En remédiant aux retards de traitement, en particulier pour les demandes provenant du Québec;
 - En mettant en place le modèle d'employeur de confiance promis en 2022.
- Régler la situation dans le traitement des candidatures provenant d'Afrique francophone au programme des étudiants internationaux (PEI) qui sont victimes de discrimination par le gouvernement fédéral;
- Augmenter substantiellement l'enveloppe d'aide internationale et présenter un plan vers l'atteinte de l'objectif d'y consacrer 0,7 % du PIB, comme promis à l'ONU;
- Couper l'aide bilatérale aux gouvernements qui coopèrent avec la Russie dans le contexte de son invasion illégale de l'Ukraine.

UN GOUVERNEMENT PLUS EFFICACE

- Présenter, dans le plan budgétaire 2024, le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement;
- Mettre fin aux contrats accordés à des firmes de consultants externes pour des travaux qui pourraient être effectués par la fonction publique;
- Régler le problème de paye Phénix et prendre les mesures nécessaires pour éviter tout nouveau problème avec l'attribution de contrats informatiques;
- Entreprendre un vaste chantier de déconcentration de l'appareil fédéral en permettant aux fonctionnaires d'aller travailler dans des bureaux fédéraux situés à l'extérieur d'Ottawa;
- Améliorer l'accès à la justice par un réinvestissement permettant d'accélérer la nomination de nouveaux juges;



- Agir contre l'évasion et l'évitement fiscal des entreprises et lutter contre les paradis fiscaux, notamment :
 - Cesser d'exempter d'impôt les profits d'entreprises rapatriés de paradis fiscaux avec lesquels le Canada a conclu des accords de partage de renseignements;
 - Régler les problèmes liés aux prix de transfert permettant aux entreprises de comptabiliser leurs profits dans les paradis fiscaux et mettre place la taxation unitaire des entreprises;
 - Sévir contre les grandes firmes comptables qui proposent des stratagèmes fiscaux abusifs ou illégaux à leurs clients;
 - Cesser d'amnistier les contribuables qui tentent de profiter du programme de divulgation volontaire après s'être fait débusquer par le fisc;
 - Criminaliser davantage la fraude fiscale des grandes entreprises et des contribuables les plus riches;
 - Appliquer un taux d'imposition effectif minimal aux multinationales et aller de l'avant avec l'adoption de sa propre taxe sur les services numériques, si nécessaire;
 - Élargir le registre public des propriétaires réels des entreprises pour y ajouter les bénéficiaires réels des fiducies;
 - Mettre la lutte aux paradis fiscaux au cœur de la politique étrangère du Canada, notamment en faveur de l'établissement d'un registre public mondial des propriétaires et bénéficiaires réels des entreprises et fiducies.

